

Communiqué de presse
Berne, le 15 octobre 2013

L'économie suisse dit non à l'initiative 1:12

L'initiative 1:12 est nuisible à l'économie suisse. Toutes les entreprises suisses sont concernées, de la grande multinationale à la plus petite des PME. Sous l'égide de l'Union suisse des arts et métiers usam, quatre chefs d'entreprise ont illustré par des exemples concrets les effets qu'aurait cette initiative sur l'économie et la prospérité suisse: une inflation bureaucratique, un surcroît de charges fiscales et la difficulté de recruter des talents et des spécialistes.

Grâce à une économie compétitive et innovante composée de grandes et petites entreprises prospères, la Suisse se distingue par un taux de chômage extraordinairement faible – même chez les jeunes -, par de bons salaires, par des activités peu rémunérées sensiblement moins nombreuses qu'à l'étranger, et par une fiscalité modérée. L'initiative 1:12 s'attaque frontalement à ce modèle suisse de prospérité dont profitent tous les citoyens et citoyennes de notre pays. "Toute l'Europe envie notre excellente situation. En aucun cas nous ne devons la mettre en jeu pour nous lancer dans une aventure socialiste irresponsable", a déclaré Jean-François Rime, président de l'Union suisse des arts et métiers usam, en préambule à la conférence de presse organisée par l'économie suisse pour combattre l'initiative 1:12. "Si nous prenons à la légère le risque de compromettre notre prospérité en acceptant l'initiative 1:12, personne n'y gagnera rien, nous nous retrouverons tous perdants."

Président de la direction d'ABB Suisse, Remo Lütolf a évoqué les problèmes qui se poseraient, en termes d'innovation, de qualité et de productivité, pour la grande entreprise exportatrice qu'est ABB Suisse si l'initiative 1:12 était acceptée. "Si, en tant qu'entreprise technologique ayant son siège en Suisse, nous voulons subsister dans le jeu de la concurrence internationale, il nous faut d'excellentes conditions-cadre", a déclaré Remo Lütolf. "Un oui à l'initiative compromettrait certains avantages de la Suisse en matière d'implantation et affaiblirait notre place intellectuelle et industrielle."

André Berdoz, directeur de Berdoz SA à Grandvaux (VD), dirige depuis trente ans une PME qui est aussi sous-traitante de nombreuses entreprises multinationales. Pour lui, il est clair que "ce n'est pas le diktat salarial proposé par l'initiative 1:12 qui permettra de résoudre le problème des rémunérations abusives de certains managers et qu'une telle forme de dirigisme, par les effets secondaires qu'il déclenche, peut tout au plus nous faire subir à tous, comme à l'ensemble de l'économie, d'énormes dommages."

Madame Marianne Meister, entrepreneure PME et présidente de l'Union des arts et métiers du canton de Soleure, a justifié la forte opposition des milieux des arts et métiers à l'initiative 1:12 en relevant que "pour compenser les pertes de recettes fiscales, de l'ordre de 1,5 milliards de francs, et combler le manque à gagner de l'AVS, qui pourrait atteindre 2,5 milliards de francs, toutes les entreprises et leurs employés devraient payer davantage d'impôts et de cotisations à l'AVS. Le régime salarial 1:12 signifie pour nous d'abord beaucoup de paperasserie, car chaque entreprise, si petite soit-elle, devrait désormais vérifier et prouver qu'elle respecte le rapport salarial fixé. Ce que nous voulons, dit-elle, c'est travailler, et non administrer".

Pour Peter Stämpfli, délégué du conseil d'administration de Stämpfli AG, l'initiative 1:12 nuirait particulièrement aux entreprises qui évoluent dans un secteur économique très exigeant et très exposé, comme la branche de l'impression et de l'édition. "L'initiative 1:12 anéantit le pouvoir d'achat et nous

perdront des clients qui se tourneront vers nos concurrents de l'étranger. Le contexte, déjà très difficile, va devenir encore plus compliqué. Cela nous touche directement", déclare Peter Stämpfli.

Pour plus d'informations

Jean-Francois Rime, président de l'Union suisse des arts et métiers usam, tél. 079 230 24 03

Remo Lütolf, président de la direction d'ABB Suisse, tél. 079 570 52 68

André Berdoz, directeur de Berdoz SA, Grandvaux, tél. 079 210 93 31

Marianne Meister, présidente de l'UCAM de Soleure et entrepreneure, tél. 079 284 13 67

Peter Stämpfli, délégué du conseil d'administration de Stämpfli AG, Berne, tél. 079 222 69 04

Conférence de presse, le 15 octobre 2013, Berne

Les dommages de l'initiative 1:12 sur l'économie suisse: Quatre exemples concrets

Jean-François Rime, président de l'Union suisse des arts et métiers usam et chef d'entreprise

Seules les paroles prononcées font foi.

Mesdames, Messieurs,

Cordialement je vous salue et vous remercie de votre présence à cette conférence de presse de l'économie suisse contre l'initiative 1:12 des Jeunes socialistes. L'Union suisse des arts et métiers usam, les autres organisations faïtières de l'économie et les chefs d'entreprise de Suisse sont très préoccupés des graves dommages que subiraient notre place économique et les diverses entreprises qu'elle héberge si, par hasard, l'initiative 1:12 était acceptée le 24 novembre 2013. C'est pourquoi, à partir de quatre exemples concrets d'entreprises, nous nous proposons aujourd'hui de montrer aux votants, de manière compréhensible et transparente, pour quelles raisons nous ne pouvons pas nous engager dans cette aventure, mais devons au contraire refuser l'initiative des Jeunes socialistes, dans l'intérêt non seulement de notre économie, mais encore de chaque citoyenne et citoyen.

Les partisans de cette initiative 1:12 la décrivent eux-mêmes comme une utopie "nécessaire". C'est dans cet esprit utopique que, recourant à des arguments douteux et à des théories économiques aventureuses, ils dépeignent aux yeux des citoyennes et citoyens les avantages de leur initiative, tels que la hausse des salaires ou même la création d'emplois. Faisant abstraction de la réalité, ils leur promettent monts et merveilles, cherchant à masquer les conséquences funestes, et pourtant évidentes, de leur hasardeux projet.

Réunis ici aujourd'hui, quittons le ciel azuré de leurs utopies et fantasmes délétères pour regagner le terrain de la réalité. Revenons-en aux faits, à des exemples concrets tirés du quotidien de l'économie suisse. Et nous verrons que, si l'initiative 1:12 est acceptée, ce terrain sera – pour nous tous, et surtout pour les plus faibles de notre société – rude et semé d'embûches.

Car l'initiative 1:12 s'attaque frontalement au modèle suisse de prospérité. Alors que des pays comme la France vont d'une crise à l'autre, la Suisse affiche un taux de chômage extrêmement faible, y compris chez les jeunes, des salaires convenables, même dans le segment des bas revenus, des entreprises prospères, des impôts modérés et un faible endettement. Par leur initiative 1:12, les Jeunes socialistes veulent obtenir qu'à l'avenir l'État intervienne en imposant aux entreprises un diktat salarial. Les conséquences en seraient des délocalisations d'emplois, une recrudescence du chômage, la hausse des impôts et redevances ainsi qu'une bureaucratie ad hoc et le contrôle des salaires par des agents de l'État.

L'initiative 1:12 nous concerne tous! Pour compenser les pertes de recettes – jusqu'à 1,5 milliards de francs sur le plan fiscal et 2,5 milliards pour l'AVS – toutes les entreprises et leurs employés devraient payer des cotisations AVS et AI plus élevées, et les contribuables devraient, eux aussi, passer à la

caisse. Étant donné que l'initiative creuserait un trou dans la caisse de l'AVS, elle serait également nuisible pour les personnes au bénéfice d'une rente.

Mais l'initiative pénalisera surtout l'économie suisse. Du grand groupe multinational à la plus petite des PME, toutes les entreprises suisses seront concernées. C'est ce qu'illustre aussi le panel de conférenciers que l'économie suisse a réunis aujourd'hui pour combattre la néfaste initiative 1:12.

J'ai le plaisir de vous présenter brièvement mes collègues entrepreneurs:

Monsieur **Remo Lütolf**, président de la direction d'ABB Suisse, évoque les problèmes qui se poseraient, en termes d'innovation, de qualité et de productivité, pour la grande entreprise exportatrice qu'est ABB Suisse si l'initiative 1:12 était acceptée. Cette importante entreprise suisse aurait d'énormes difficultés à recruter des talents d'envergure internationale.

Monsieur **André Berdoz** est depuis trente ans directeur de Berdoz SA à Grandvaux, dans le canton de Vaud. Patron d'une PME, sous-traitant de nombreuses entreprises multinationales, il sait, par son expérience de tous les jours, que ce n'est pas le diktat salarial proposé par l'initiative 1:12 qui permettra de résoudre le problème des rémunérations abusives de certains managers et qu'une telle forme de dirigisme, par les effets secondaires qu'il déclenche, peut tout au plus nous faire subir à tous, comme à l'ensemble de l'économie, des dommages énormes.

Madame **Marianne Meister**, directrice de l'entreprise de commerce de détail "Meister Lebensmittel" à Messen, dans le canton de Soleure, prend l'exemple de sa propre entreprise pour illustrer les effets dommageables de l'initiative 1:12 sur le secteur commercial et les PME. Les nombreux exemples d'entreprises de sa région, auxquels elle est confrontée en tant que présidente de l'Union des arts et métiers du canton de Soleure, l'ont convaincue que les PME suisses seraient durement touchées par les effets du régime 1:12.

Monsieur **Peter Stämpfli**, délégué du conseil d'administration de Stämpfli AG, à Berne, représente une entreprise exemplaire de la branche de l'impression et de l'édition, un secteur économiquement très exigeant et très exposé. Grâce à sa compétitivité et à sa capacité d'innovation, son entreprise, comme beaucoup d'autres entreprises suisses aujourd'hui, est à même de prospérer et d'offrir des emplois malgré une forte concurrence et d'importants défis d'ordre structurel. Ces fruits du modèle économique suisse sont mis en jeu par le fait d'initiatives irresponsables et irréflechies telles que l'initiative 1:12.

Je vous remercie de votre intérêt et de votre attention et je cède volontiers la parole à Monsieur Remo Lütolf d'ABB Suisse.

Conférence de presse, le 15 octobre 2013, Berne

Les dommages de l'initiative 1:12 sur l'économie suisse: Exemple: Groupe ABB

Remo Lütolf, président de la direction d'ABB Suisse

Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que je saisis l'occasion de vous présenter le point de vue d'ABB Suisse – en tant qu'élément d'un groupe technologique leader à l'échelle mondiale.

Permettez-moi de le faire en cinq points. Cinq points qui illustrent de manière exemplaire l'impact d'une adoption de l'« initiative 1:12 » non seulement sur nos collaborateurs/trices, mais aussi sur le site économique Suisse dans son ensemble.

1. Innovation, qualité et productivité pour le marché mondial

Vous le savez : la Suisse et les entreprises suisses – notamment des entreprises exportatrices comme ABB Suisse – font face à une concurrence internationale de plus en plus vive. Dans ce cadre, les atouts spécifiques de la Suisse – innovation, qualité et productivité – sont toujours plus importants.

Ce sont ces atouts qui ont assuré le succès économique de la Suisse, un petit pays aux ressources naturelles limitées, avec un petit marché intérieur. Concrètement, la pression sur les coûts nous pousse en permanence à devenir toujours plus novateurs et plus productif que nos concurrents et à proposer une meilleure qualité que ceux-ci. Pour cela, nous avons besoin d'une grande liberté d'entreprise et d'une culture commerciale ouverte. C'est ce qui a toujours caractérisé la Suisse en tant que site industriel et d'innovation.

A travers un diktat sur les salaires, l'« initiative 1:12 » veut restreindre massivement cette liberté d'entreprise en retirant toute assise à une réglementation libérale du marché.

2. Une Suisse attrayante pour les talents du monde entier

Car les atouts mentionnés de la Suisse – innovation, qualité et productivité – reposent tous sur les talents de nos spécialistes. Sur les capacités, le savoir-faire et les idées de collaborateurs/trices hautement qualifiés.

Qu'il s'agisse du siège principal de notre groupe à Oerlikon, de notre centre de recherche à Baden-Dättwil, où sont développées les dernières technologies, ou encore des projets novateurs pour nos clients suisses, nous avons souvent besoin de spécialistes internationaux, en plus de nos talents suisses – notamment lorsque notre propre équipe de spécialistes ne suffit plus. Dans ce cadre, il est important de rester attrayant au-delà des frontières. Actuellement, la Suisse est attrayante pour des talents du monde entier.

L'« initiative 1:12 » limiterait sérieusement la souplesse nécessaire d'ABB. Et le marché du travail continuerait de faire jouer la concurrence dans le monde entier, sauf en Suisse.

3. Des salaires à hauteur des performances

Que des très hauts salaires soient controversés, on peut le comprendre – même si on ne peut guère parler d'écarts salariaux extrêmes, en comparaison internationale. La responsabilité des salaires est d'ailleurs clairement dans les mains des actionnaires. En tant que président de la direction d'ABB Suisse, je suis favorable au principe selon lequel les performances et les responsabili-

tés doivent être rémunérées à leur juste valeur. Chez ABB Suisse, cela vaut non seulement au niveau de la direction, mais dans l'ensemble de l'entreprise.

Dans notre système salarial transparent, le salaire est basé sur la fonction ou le poste, mais aussi sur la performance individuelle du collaborateur ou de la collaboratrice. Dans ce cadre, nous nous basons sur le salaire usuel du marché. De plus, les collaborateurs/trices participent directement au succès de l'entreprise à travers le bonus et un programme spécial d'actions.

L'« initiative 1:12 » annihilerait totalement ce principe basé sur la performance. Et elle ne conduirait pas à une plus grande équité salariale, comme le prétendent les initiants, mais à un nivellement.

4. Un partenariat social qui a fait ses preuves

Par ailleurs, les salaires ne peuvent pas être fixés arbitrairement, dans l'économie réelle : une entreprise doit d'abord avoir un certain succès économique avant de pouvoir verser des salaires adéquats.

L'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux fait depuis longtemps l'objet d'une convention collective de travail, que nous venons de prolonger de cinq ans. Cette CCT fonctionne bien. Ce partenariat social a fait ses preuves durant des décennies – en période de vaches grasses comme en période de vaches maigres. Et c'est également la conviction des représentants des employés chez ABB Suisse.

L'« initiative 1:12 » torpillerait ce partenariat social basé sur un développement durable. En lieu et place, elle nous imposerait une grille salariale arbitraire et rigide, définie par l'Etat.

5. Des avantages concurrentiels importants du site économique Suisse

Et j'en viens, pour conclure, au cinquième point de mon exposé. Car ces cinq points n'ont rien de virtuel : la Suisse et l'économie suisse doivent faire face à une concurrence internationale extrêmement vive. Y compris ABB Suisse au sein du groupe international ABB.

Pour cela – et encore plus en tant que pays à hauts salaires –, nous avons besoin de conditions cadre favorables : un marché du travail flexible, des institutions novatrices et des conditions fiscales favorables aux investissements, sans oublier une administration efficace.

Cela est confirmé, par exemple, par les pays d'Europe dans lesquels ABB a le plus investi, au cours de ces dernières années. On constate ainsi que les pays aux conditions cadre rigides n'en font pas partie et que bon nombre d'entre eux connaissent, aujourd'hui, une profonde crise.

Sur notre site économique – pour l'instant ! – encore favorable, ABB Suisse profite d'investissements au-dessus de la moyenne. Ainsi, nous bénéficions de plus de 20 pour cent des dépenses en recherche et développement du groupe avec seulement 5 pour cent environ des collaborateurs/trices. Et nous avons pu investir plus de 200 millions de francs dans le domaine de l'électronique de puissance – une technologie clé pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Une technologie, autrement dit, qui deviendra toujours plus importante et pour laquelle nous disposons de toutes les compétences nécessaires, ici, en Suisse.

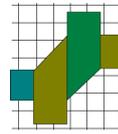
Mesdames et Messieurs,

L'« initiative 1:12 » menace de tels investissements sur le site économique Suisse. Et bien plus encore, comme vous le voyez : elle menace le modèle qui a fait le succès de la Suisse, qui assure à sa population un niveau de vie exceptionnel à l'échelle mondiale – et qui a fait de la Suisse le pays le plus concurrentiel du monde.

Dans ce cadre, la politique, l'économie et la société doivent, aujourd'hui plus que jamais, promouvoir ensemble les atouts de la Suisse. Plus que jamais, car nous sommes, aujourd'hui, confrontés à de grands défis, tant en matière de politique intérieure que de politique extérieure.

C'est la raison pour laquelle ABB Suisse et moi-même sommes clairement *opposés* à l'« initiative 1:12 » : parce que nous voulons *défendre* la Suisse en tant que site industriel et d'innovation.

Je vous remercie de votre attention.



BERDOZ SA
INGENIEUR HES

Rte du Signal 31
1091 GRANDVAUX
www.berdoz.com

TEL 021/ 799.91.91
FAX 021/ 799.91.92
E-mail info@berdoz.com

Conférence de presse, le 15 octobre 2013, Berne

Les dommages de l'initiative 1:12 sur l'économie suisse: Exemple: Berdoz SA

André Berdoz, directeur de Berdoz SA, Grandvaux

La parole prononcée fait foi

L'initiative « 1:12 – pour des salaires équitables » : un cataclysme pour les PME !

Mesdames, Messieurs,

Lorsque l'on entend parler de l'initiative 1:12, on s'imagine que seules les grandes entreprises et les multinationales sont concernées par les revendications des Jeunes socialistes. Il n'en est rien. S'il est sans doute vrai que les PME sont nettement moins concernées par l'écart salarial de un à douze en tant que tel, il est évident qu'elles subiront des répercussions différentes mais tout aussi désastreuses que celles qui toucheront les grandes sociétés.

J'illustrerai mes propos avec une entreprise que je connais bien, Berdoz SA, que j'ai fondée et dirigée depuis trente ans. Entreprise générale en électricité, nous occupons actuellement quinze collaborateurs qui travaillent avec des clients individuels et des sociétés internationales actives notamment dans le secteur des cosmétiques, bancaire, pharmaceutique, ou encore alimentaire et qui se sont installées ces dernières années sur l'Arc lémanique. Un dirigeant de l'une de ces grandes entreprises m'a récemment confié que la Suisse n'était plus perçue comme un pays accueillant pour les multinationales en raison de l'insécurité qui règne dans bon nombre de domaines, que ce soit du point de vue du droit au sens large, de la fiscalité ou de l'insécurité physique.

Il me semble bon de rappeler ici que les PME – et les emplois qu'elles génèrent – vivent directement et indirectement de la présence proche des grandes entreprises, de leurs commandes de services et de produits ainsi que de la consommation induite par leurs nombreux collaborateurs souvent hautement rémunérés. Or, il est évident que ces sociétés internationales veulent pouvoir décider de leur politique salariale et de leur échelle de rémunérations, ce dont elles seraient précisément privées avec 1:12. Si cette initiative devait passer, il ne fait aucun doute que certaines multinationales quitteraient notre territoire, avec les répercussions inévitables sur les postes de travail des PME.

Cette offensive de la gauche en matière de politique salariale sonnerait donc le glas pour de nombreuses PME.

Un deuxième aspect ne doit pas être négligé : la flexibilité de notre marché du travail qui est possible par une législation suffisamment libérale. Actuellement, je dispose d'une marge de manœuvre me permettant d'être réactif en fonction des besoins de mon entreprise. Si j'ai besoin d'engager du personnel, je peux le faire. Si je fais face à des difficultés, je peux me séparer de collaborateurs (toujours dans l'esprit d'une survie de l'entreprise). Je considère par ailleurs que la politique de rémunération dans mon entreprise est mon affaire et qu'il n'appartient pas à l'Etat de s'y immiscer.

Or, l'initiative 1:12 m'enferme dans un système qui consacre l'hyper-réglementation, si je peux m'exprimer ainsi. Il ne faut en effet pas oublier que c'est la première d'une longue série d'initiatives lancées par la gauche qui visent à sceller dans la Constitution ou la législation des règles rigides et paralysantes. Il est essentiel pour le chef d'entreprise que je suis de pouvoir continuer à gérer ma société en toute liberté et coller à l'évolution du marché. Plutôt que de s'indigner en permanence contre les rémunérations abusives, qui sont bien plus une figure d'exception qu'elles ne constituent la règle et qui ont par ailleurs déjà été combattues par l'initiative Minder, acceptée en votation populaire, les Jeunes socialistes auraient tout intérêt à se mettre dans la peau d'un entrepreneur et de ressentir quelles sont ses véritables préoccupations. A l'évidence, l'initiative 1:12 s'inscrit dans une perspective diamétralement opposée. Les patrons devraient ainsi se plier aux exigences bureaucratiques supplémentaires en découlant, perdant ainsi du temps précieux au détriment de leurs clients et une part importante de la réactivité indispensable au bon fonctionnement d'une PME.

Sur un autre plan, les opposants à 1:12 ont déjà eu l'occasion d'articuler les montants estimés des pertes importantes tant AVS que fiscales résultant de l'instauration d'un plafond salarial. Je ne reviendrai donc pas sur les chiffres avancés jusqu'à présent. Ce sur quoi je souhaite m'arrêter quelques instants sont les conséquences financières pour les PME. Les efforts financiers devront être consentis par tous (employés et employeurs) pour compenser les centaines de millions de francs qui ne rentreront plus dans les caisses de l'Etat. Et là encore, les PME sont concernées. Les cotisations AVS dont elles devront s'acquitter prendront l'ascenseur. Ce sera pareil pour les impôts dont sont redevables les sociétés (et peut-être même les individus : moins d'argent dans les caisses de l'Etat amène des manques budgétaires qui doivent être compensés). Comme je l'ai relevé il y a quelques instants, les entreprises crouleront sous une avalanche de paperasse. Cette charge administrative supplémentaire a bien entendu un coût qui devra inévitablement se répercuter sur le prix du travail. Le proverbe ne dit-il pas que le client est roi ? Il est donc effarant de constater que, pour satisfaire la frustration de la gauche, les PME devront consacrer moins de temps à leur clientèle, alors qu'elle est le moteur de la prospérité de l'entreprise et des employés, ne l'oublions pas.

En conclusion, il est fondamental que tous les patrons de PME prennent conscience que l'initiative 1:12 entraînerait un cataclysme pour leurs entreprises et leurs salariés. Elles ont pu jusqu'à maintenant participer à la prospérité de notre pays. Avec 1:12, cette situation serait révolue. Les chefs d'entreprise ne pourraient alors plus envisager l'avenir avec confiance. Je refuse que l'horizon de Berdoz SA et de mes employés soit assombri par des perspectives aussi noires. Je veux être libre dans ma manière de gérer ma société, et pérenniser des places de travail. Je veux éviter de crouler sous des charges financières qui pourraient devenir insupportables pour tous au fil du temps. Je le répète encore : d'autres initiatives socialistes tout aussi néfastes suivent. Alors ne prenons pas le risque de laisser la gauche imposer un système contraire au bon sens et dangereux pour la Suisse et ses PME. Pour l'avenir des PME et des emplois qui y sont liés, rejetons massivement l'initiative 1:12 le 24 novembre prochain.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Marianne Meister

Lebensmittel GmbH

Présidente de l'union cantonale des arts et métiers du canton de Soleure

Députée PLR. Les Libéraux-Radicaux

Présidente du conseil communal

3254 Messen

Conférence de presse, le 15 octobre 2013, Berne

Les dommages de l'initiative 1:12 sur l'économie suisse: Exemple: Lebensmittel GmbH

Marianne Meister, entrepreneure et présidente de l'Union des arts et métiers du canton de Soleure (Kantonal-Solothurnischer Gewerbeverband)

Seules les paroles prononcées font foi.

Mesdames, Messieurs,

Depuis 17 ans, à Messen, dans le canton de Soleure, je dirige avec mon mari un commerce de détail qui, depuis 130 ans, est propriété de ma famille. Composé de 13 collaborateurs, notre personnel se partage 520 pour cent de postes équivalents plein temps. Dans notre entreprise, nous proposons de nombreux petits postes à temps partiel, lesquels sont appréciés.

La structure de l'entreprise, dont le noyau est une petite équipe familiale et motivée, est très peu hiérarchisée. Formant actuellement deux apprentis, nous offrons à ces deux jeunes une formation essentiellement pratique. L'initiative 1:12 est une menace pour les PME telles que la nôtre. Nous devons nous y opposer.

À Messen, nous sommes fiers de pouvoir encore assurer nous-mêmes l'approvisionnement de base. Le commerce de détail évolue dans un contexte très difficile. De nouveaux fournisseurs venus de l'étranger nous font une très forte concurrence. Dans le même temps, nous avons à relever les défis liés au franc fort et, par conséquent, au tourisme d'achat dans les pays voisins où notre concurrence étrangère peut vendre ses produits meilleur marché grâce à des coûts salariaux et d'exploitation plus faibles.

Pour relever ces défis, nous concentrons notre assortiment de façon ciblée sur la clientèle de la région, offrons des produits locaux et contrôlons soigneusement nos coûts. Il a fallu beaucoup d'engagement de notre part pour assurer depuis si longtemps le succès de notre commerce de détail. Et pour que l'entreprise prospère, nous avons dû, comme nos devanciers, assumer à plusieurs reprises, et à nos risques et périls, des rénovations et d'autres investissements au moyen de nos fonds propres.

Je me déclare donc profondément indignée par l'initiative populiste des Jeunes socialistes, qui visent à susciter un maximum de tapage médiatique et qui entendent soumettre à l'avenir l'entrepreneure que je suis à des prescriptions de l'État sur les salaires à fixer avec mes collaborateurs.

Nous autres, entrepreneurs, portons la responsabilité d'assurer que le salaire de chaque collaborateur se trouve sur son compte à la fin du mois, que nos apprentis reçoivent une formation de qualité, que

l'entreprise dégage des profits nous permettant, par exemple, de remplacer les anciens équipements de refroidissement dans notre petit commerce de détail à Messen et de constituer les réserves financières nécessaires à rénover et améliorer l'infrastructure.

Si l'État vient à s'immiscer dans la politique salariale et à limiter notre liberté d'entreprise, non seulement nous, les entrepreneurs, serons mis sous tutelle, mais notre économie tout entière subira un grand préjudice. Pourquoi avons-nous le taux de chômage le plus bas d'Europe? Pourquoi les jeunes ne sont-ils pas dans la rue, comme c'est le cas en Grèce et en Espagne? Parce que nous avons en Suisse, parmi beaucoup d'autres avantages, un droit du travail libéral, une formation professionnelle hors pair et innovante, mais aussi des chefs d'entreprise responsables, qui sont prêts, malgré les difficultés actuelles, à investir sur la place économique suisse et à proposer des places de travail et d'apprentissage. C'est à cette Suisse, modèle de succès, que s'en prennent les auteurs de l'initiative avec leur diktat socialiste sur les salaires.

Ce faisant, ils scient la branche sur laquelle reposent notre succès et notre prospérité. Et ceux qui en feront les frais, c'est nous, les travailleurs au revenu ordinaire et la multitude des PME, les sous-traitants et entreprises artisanales qui dépendent de l'industrie, sans compter les auteurs de l'initiative eux-mêmes. Un tassement de la prospérité signifie tout simplement moins d'argent dans le portefeuille de chacun. Pour nous autres détaillants, cela se traduit par un recul du chiffre d'affaires. Nos clients, aujourd'hui, ne dépensent pas pour la nourriture davantage qu'il y a vingt ans. Je n'ai, à coup sûr, pas besoin de vous expliquer en long et en large qu'en revanche, nos coûts, eux, ont augmenté.

Nous ne saurions faire face à un recul du chiffre d'affaires, tel que celui dont l'initiative 1:12 nous menace, sans procéder à des réductions de personnel. Et ceci est le début de la fin pour de nombreux petits commerces de détail. Cela signifie aussi, dans le village, la disparition de nombreux postes à temps partiel et de ces lieux de rencontre, si importants pour la vie sociale d'une commune, que sont nos petits magasins de village. Si nous chassons les clients riches de notre pays, ce sont le fleuriste, le boucher, le coiffeur et toute la chaîne des commerces de détail qui en souffriront.

Et ce n'est pas tout. Nous sommes, avec l'industrie, tous dans le même bateau. Nous autres PME, de même que le secteur de l'agriculture, représentons le maillon le plus bas dans la chaîne de valeur. Nous générons des profits durant les périodes de conjoncture favorable et de croissance économique. Nous avons besoin de travailleurs qui gagnent bien leur vie, dépensent leur argent ici en Suisse, s'offrent, le samedi, un bouquet de fleurs à cent francs pour la table de leur salon, apprécient l'offre abondante de restaurants gastronomiques et achètent des pièces nobles chez le boucher.

Nous ne devons pas nous laisser piéger par le slogan racoleur "contre les rémunérations abusives" avec lequel les Jeunes socialistes, pour se profiler, ont lancé l'initiative 1:12. Leur tactique consiste à semer la "culture de l'envie", qui empoisonne le climat social, qui nuit à la Suisse, ralentit et bride son dynamisme.

Récemment, j'ai eu l'honneur de reprendre la présidence de l'Union des arts et métiers du canton de Soleure. Dans cette fonction, j'ai une vision très large et approfondie de l'économie et des entreprises de notre canton. L'une des principales préoccupations de mes collègues entrepreneurs et de moi-même concerne la bureaucratie outrancière et l'énorme paperasserie auxquelles doit faire face même la plus petite des entreprises. Au lieu de pouvoir nous concentrer sur le cœur de notre métier, nous passons la soirée, après une longue journée de travail, à remplir des formulaires, des listes et des questionnaires. Tous, certes, ne sont pas superflus, mais il faut impérativement que ces corvées soient limitées à l'essentiel et que le phénomène soit contenu. Si nous voulons que subsistent, en Suisse, des entreprises gagnantes, grandes et petites, nous devons les laisser travailler, et non leur infliger des corvées administratives. Par ses effets, l'initiative 1:12 imposera une énorme charge administrative supplémentaire qui sera sans aucun profit pour personne et qui touchera toutes les entreprises.

À l'avenir, si l'initiative 1:12 était adoptée, j'aurais à calculer le rapport des salaires de notre entreprise pour pouvoir, documents à l'appui, me justifier face à des contrôleurs de l'État venant inspecter mon commerce de détail. Car si l'État impose un ratio fixe entre le plus bas et le plus haut salaire de l'entreprise, il doit aussi contrôler si ce rapport est respecté et le faire appliquer. Cela serait très coûteux, et pour l'État, et pour l'entrepreneure que je suis. Mais c'est surtout lorsque l'on considère l'effet de masse que saute aux yeux l'absurdité kafkaïenne du travail administratif en boucle généré par l'initiative 1:12. Même si chaque entreprise ne devait y consacrer que cinq minutes par année, cela représenterait, pour l'ensemble des PME, pas moins de 25 000 heures, soit quelque 3000 jours de travail. La Suisse ne peut tout simplement pas se permettre de tels auto-goals.

Il y a un dernier point que je voudrais aborder parce qu'il constitue une préoccupation majeure dans toutes les entreprises, comme j'ai pu le constater. Il s'agit du fardeau des impôts et redevances qui limitent la marge de manœuvre financière des chefs d'entreprise. Plus je dois payer d'impôts en tant qu'entrepreneure, moins il me reste d'argent pour financer des investissements ou développements importants dans mon commerce de détail. Comme l'a montré une étude récente de l'Université de Saint-Gall, l'initiative 1:12 entraînera des pertes de recettes fiscales pouvant atteindre 1,5 milliards de francs par année. Quant aux assurances sociales, leur manque à gagner pourrait être de l'ordre de 2,5 milliards. Ceci parce que les travailleurs ayant un revenu élevé, actuellement, paient aussi des cotisations proportionnellement plus élevées. Si l'État fixe un écart maximum pour les salaires, une partie de ces recettes disparaîtront. Pour compenser ces pertes, il n'y aura plus que nous, les entrepreneurs, et la classe moyenne. L'initiative 1:12 porte donc une fois de plus atteinte aux PME. Cette funeste recette socialiste, dont les auteurs eux-mêmes n'ont pas créé un seul emploi ni fait avancer d'un pouce l'économie de notre pays, va ainsi causer un tort énorme aux PME, qui représentent 99,7 pour cent des entreprises suisses, offrent deux tiers des emplois et forment 70 pour cent des apprentis.

En tant que mère de famille, présidente du conseil communal et députée au Grand Conseil, c'est avec la plus profonde conviction que je vote non à l'initiative socialiste 1:12.

Et en tant qu'entrepreneure et présidente de l'Union des arts et métiers du canton de Soleure, je demande à tous les électeurs et électrices, le 24 novembre prochain, de rejeter l'initiative 1:12.

Je vous remercie de votre intérêt.

Conférence de presse, le 15 octobre 2013, Berne

Les dommages de l'initiative 1:12 sur l'économie suisse: Exemple: Groupe Stämpfli

Peter Stämpfli, délégué du conseil d'administration de Stämpfli AG

Pourquoi nous nous opposons à l'initiative 1:12

L'initiative 1:12 nuit au groupe Stämpfli

Au sein du groupe Stämpfli, tout comme dans la grande majorité des entreprises en Suisse, les différences de salaire se situent bien en deçà d'un ratio 1:12. Et pourtant, par ses effets pervers, l'initiative 1:12 nuit profondément à notre entreprise. Le groupe Stämpfli se prononce catégoriquement contre l'initiative 1:12.

L'initiative 1:12 fera perdre des clients au groupe Stämpfli

Nous vivons une situation préoccupante car, du fait de l'initiative 1:12, nous perdrons de gros clients qui délocaliseront des branches d'activité importantes et adjudgeront à l'étranger les mandats qui s'y rapportent. La situation du marché, déjà très difficile, deviendra encore plus compliquée. Pour la Suisse, une telle démarche en solitaire ne peut avoir que des conséquences fatales.

L'initiative 1:12 tire vers le bas toute la structure des salaires

Si les salaires des grands managers diminuent, tous les autres salaires subiront une pression à la baisse, dans les entreprises et dans l'ensemble de l'économie. Nous qui travaillons dans la branche de l'édition et de l'impression, un secteur particulièrement exposé sur le plan économique, nous perdrons une part importante de notre pouvoir d'achat. L'espoir d'une redistribution des hauts salaires relève de l'utopie.

Le partenariat social en Suisse a fait ses preuves

Le partenariat social est l'une des raisons pour lesquelles la Suisse est devenue forte et prospère. Il faut donc en prendre grand soin. Ce partenariat social, vécu et entretenu de manière particulièrement active dans notre branche, est le régime qui convient à des adultes responsables qui, d'égal à égal, trouvent ensemble des solutions. L'initiative 1:12 et celle pour un salaire minimal confèrent à l'État la responsabilité du contrôle des salaires et anéantissent ainsi le modèle éprouvé du partenariat social.

La responsabilité individuelle doit primer sur celle de l'État

Nous constatons que de plus en plus de personnes entendent remplacer la responsabilité individuelle par la responsabilité étatique. C'est faire fausse route. Quiconque n'est pas satisfait doit chercher à améliorer la situation et s'engager personnellement vis-à-vis de l'employeur ou dans le cadre d'un syndicat. Cette responsabilité individuelle, au sein du groupe Stämpfli, nous la vivons: autant l'employeur que le collaborateur profitent des avantages d'un dialogue actif et sain. En troquant la responsabilité de l'individu contre celle de l'État, on affaiblit ce dialogue et l'on favorise une forme d'immaturation qui, à long terme, est vouée à l'échec.

Un nouvel ordre économique

Nous nous félicitons de ce que de nombreux adolescents et jeunes adultes réfléchissent à l'avenir de l'ordre économique. Il est en effet nécessaire que nous apportions de nettes améliorations à notre système économique. Cependant, nous n'y parviendrons pas au moyen de quelques réglementations administratives hasardeuses qui, là encore, devront être mises en œuvre sans responsabilité individuelle et sans aucun lien avec un ordre économique plus important et plus durable.

Tenant compte non seulement de ses propres intérêts, mais également de raisons économiques et sociales d'ordre plus général, le groupe Stämpfli juge l'initiative 1:12 inappropriée et nuisible. Le 24 novembre prochain, l'initiative 1:12 doit être rejetée.

Je vous remercie de votre intérêt.

Entreprise familiale depuis six générations, le **Groupe Stämpfli Berne**, dirigé aujourd'hui par Rudolf et Peter Stämpfli, occupe 370 collaborateurs à Berne, Zurich et Varsovie.

Stämpfli Editions SA est l'éditeur juridique de référence en Suisse. **Stämpfli Publications SA** propose des services fortement intégrés dans le domaine de la communication commerciale et institutionnelle.

Peter Stämpfli, Stämpfli SA, Wöflistrasse 1, Case postale 8326, 3001 Berne
peter.staempfli@staempfli.com – www.staempfli.com – mobile 079 222 69 04